



REGISTRE DES ARRETES REGLEMENTAIRES

Arrêté n° 071-2020

OBJET : POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DE LA TRAMONTANE- REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION PENDANT LES TRAVAUX.

NOUS, Evelyne THOREUX, Maire de la Commune de TADEN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de la Route, ainsi que celles du Code Pénal,
VU la demande de l'entreprise STE ARMOR, sise « ZA Les Alleux - 22100 TADEN, concernant la création de réseaux pour l'alimentation de nouveaux lots dans la zone à compter du 13 octobre 2020, pour une durée de 5 jours.

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques.

103

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 13 octobre 2020, et jusqu'à la fin des travaux, la circulation sur la voie : **Rue de La Tramontane** se fera en alternat, par panneaux.

ARTICLE 2 : L'entreprise responsable des travaux devra prendre les mesures nécessaires pour respecter la circulation et l'accès des riverains.

ARTICLE 3 : Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la commune, Monsieur le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à Monsieur la Sous –Préfète de l'arrondissement de DINAN.

A TADEN, le 9 octobre 2020
Le Maire, Evelyne THOREUX

